



Mairie de Larra

-Commune de Larra-

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize le 04 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 30 mars 2016, sous la présidence de Gérard JANER, Maire.

Présents : BUSQUE Alain, BUSQUE Patricia, CADAMURO Joëlle, CAUQUIL Marie-Noëlle, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, DONNOT Eric, FRUTUOZO Yves, GINESTE Olivier, HOLLEMAN Arnold, JANER Gérard, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis, SCUDIER Muriel

Absents ayant donné procuration : Sébastien DUBURC pour Eric DONNOT,

Secrétaire de séance : Claudine DESNOS

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40 et remercie les personnes présentes.
Le secrétaire de séance est désigné.*

Le procès-verbal du 29 février 2016 est approuvé.

2016-3-1

Gérard JANER donne la parole à Olivier GINESTE qui s'excuse de n'avoir pu réunir la commission finance pour raison de santé.

Olivier GINESTE retrace les grandes lignes du budget qu'il va proposer et demande s'il y a des questions quant aux éléments transmis ou à l'investissement. Vu l'absence de questions, il propose de voter l'intégralité du budget et précise que le fonctionnement est tel qu'il en a été discuté en commission. Il ajoute que concernant les ateliers municipaux, 50000€ ont été budgétisés en investissement pour les études et les faux frais. Il explique que ce projet n'est pas abouti et qu'au vu du délai d'instruction et de la durée des études, la construction ne débutera pas avant fin 2016 ou, début 2017 ; il est donc inutile de mettre autant d'argent au budget qui ne sera pas consommé.

Gérard JANER souligne qu'au niveau des acquisitions foncières, ont été budgétisés les terrains de M. RACHOU qui seront achetés et payés en 2016 ; La maison et le hangar lui appartenant le seront en 2017. Il ajoute que le notaire a soulevé un problème : la maison n'appartient pas à M. RACHOU mais à son fils. Ce dernier est d'accord pour vendre mais le notaire se demande si le fait qu'il soit de nationalité américaine ne va pas allonger les délais de traitement. Quoiqu'il en soit M. RACHOU était déjà d'accord pour traiter la vente de ses biens avec la commune en deux fois.

Alain BUSQUE demande si seuls les terrains de M. RACHOU seront achetés.

Gérard JANER répond par la négative et précise que l'acquisition du terrain appartenant à la famille DUFFAUT est en cours de discussion : la sœur veut vendre mais M. DUFFAUT hésite ; à cela s'ajoute le décès de la mère et le problème de la succession. Il ajoute, pour tout

dire, que M. DUFFAUT préfère effectuer un échange contre un terrain constructible et que si rien ne peut lui être proposé, il consentirait à vendre.

Olivier GINESTE propose de passer au vote suite à ces précisions.

Jean-Louis MOIGN demande quel montant a été budgétisé pour les études évoquées en commission d'urbanisme : révision PLU et aménagement du village.

Olivier GINESTE répond que cela a été prévu et apparaît en fonctionnement sur la ligne dédiée : bornage Urbactis 14000€ et honoraires.

Jean-Louis MOIGN précise qu'il y en avait pour 100 000€ environ.

Olivier GINESTE signale que le PLU n'est pas budgétisé cette année.

Jean-Louis MOIGN fait remarquer que c'est la question qu'il pose.

Gérard JANER explique qu'une partie a été budgétisée à la demande de Sébastien DUBURC.

Alain BUSQUE demande si le PLUI a été abordé en communauté de communes.

Gérard JANER répond qu'ils commencent à en parler et que les communes devront délibérer sur l'intérêt d'un PLUI au 1^{er} semestre 2017.

Alain BUSQUE ajoute qu'au vu du stage qu'il a suivi, il y a 3 semaines, le PLUI est inévitable.

Gérard JANER ajoute qu'il s'est renseigné et que la communauté de communes ne pourra pas perturber le travail entrepris par la commune quant à la révision de son PLU. Le conseil municipal aura toujours un droit de regard.

Jean-Louis MOIGN s'interroge sur la date de mars 2017.

Gérard JANER répond qu'elle a été donnée par la Préfecture et qu'un vote doit intervenir 3 semaines avant cette échéance. Il admet que ce n'est pas très clair et qu'un nouveau calendrier sera envoyé en 2016. Il ajoute qu'il faut attendre la fin de l'aménagement foncier pour débiter la révision du PLU communal.

Alain BUSQUE précise que seules des études pourront être faites dans ce délai.

Gérard JANER confirme et signale que 41 recours ont été faits.

Alain BUSQUE informe qu'il est convoqué au Conseil Départemental toute une journée et qu'il va faire un courrier pour demander à ce que le Conseil Départemental se déplace en mairie.

Gérard JANER ajoute qu'il est également convoqué pour un rendez-vous le matin et un autre l'après-midi.

Arnold HOLLEMAN demande si des prévisions ont été faites pour la voirie.

Gérard JANER répond par la négative et précise que c'est la communauté de communes qui le prend en charge dans son budget.

Arnold HOLLEMAN se demande s'il n'y a pas des voies communales.

Olivier GINESTE répond que la commune a des chemins ruraux.

Alain BUSQUE s'étonne de ne pas voir, à cette période, les agents du service technique à l'œuvre en extérieur. Il fait remarquer que sur certains chemins, les ronces se croisent. Il déplore que les agents soient en continu sur les écoles et qu'on ne les voit pas dehors. Il regrette de devoir le signaler à plusieurs reprises.

Gérard JANER note pourtant qu'ils entretiennent les chemins.

Alain BUSQUE fait remarquer qu'au Picalou, il y a un chemin à entretenir et que les agents le savent.

Joëlle CADAMURO informe qu'ils amènent régulièrement du remblai sur le chemin de Tournebelle pour combler les trous mais regrette que des véhicules 4/4 et quads y circulant à vive allure l'abiment.

Alain BUSQUE ajoute qu'il parle de ce qu'il connaît et fait remarquer que le chemin situé après celui de l'Avocat est aussi impraticable.

Gérard JANER approuve ce que dit Joëlle CADAMURO.

Joëlle CADAMURO regrette que certains profitent des chemins de terre à mauvais escient.

Marie-Noëlle CAUQUIL informe que depuis que les employés de la CCSG ont laissé des gravats à l'entrée du chemin qui part du chemin de Cornac, les quads et les motos ne passent plus.

Jean-Louis MOIGN fait remarquer que, derrière chez lui, les quads sortent également quand il pleut car c'est plus amusant. Il souligne qu'il serait intéressant de trouver des solutions là où on parle de problèmes.

Olivier GINESTE précise que chemins et élagage sont de la compétence de la commission urbanisme et qu'il faut en parler à Sébastien DUBURC qui ne connaît pas tous les chemins.

Alain BUSQUE répond que Jean-Luc les connaît.

Olivier GINESTE répond qu'il faut en parler à Sébastien DUBURC qui l'intégrera dans le planning.

Alain BUSQUE conclut en disant que c'est tout de même plus agréable de se promener sur des chemins entretenus et qu'il y avait beaucoup de monde en balade sur les chemins de Larra ce week-end.

Jean-Louis MOIGN note que c'est à cette période qu'il faut entretenir les chemins.

Olivier GINESTE préconise d'en parler en commission urbanisme quand Sébastien DUBURC est là et de lui faire part des endroits où des choses sont à faire.

Gérard JANER indique qu'on ne peut plus compter sur Jacques MONICOLLE ; il reste 2 personnes et le jeune en formation qui est très vaillant. Il annonce que tous les matins, un agent du service technique passe aux écoles et qu'il est d'accord avec ce qui a été dit.

Alain BUSQUE note que du travail en régie est fait mais que c'est au détriment du reste.

Gérard JANER indique que les agents sont aux écoles tous les matins.

Patricia BUSQUE ajoute qu'ils y sont aussi le mercredi après-midi.

Olivier GINESTE reconnaît que toute l'attention a été portée sur les écoles pour le bien-être des enfants.

Arnold HOLLEMAN signale qu'il s'agissait de notre profession de foi.

Olivier GINESTE souligne que comme le dit Alain BUSQUE, tout cela est important et qu'il faut le rappeler à Sébastien DUBURC qui ne maîtrise pas tout cela ; il convient de lui remonter les informations quand on maîtrise le sujet.

Gérard JANER déclare que 10000€ ont été prévus au budget pour l'entretien des hameaux.

Alain BUSQUE fait remarquer que le carrefour qui est en train d'être réalisé sur la RD est de grande taille.

Gérard JANER ajoute qu'il a demandé un alternat de circulation à la place d'une route barrée demandée et signale que les travaux ont pris 15 jours de retard.

Alain BUSQUE évoque que les travaux avancent.

Gérard JANER confirme que c'est le cas maintenant car l'équipe a été renforcée. Il propose d'en revenir au budget.

Eric DONNOT confirme.

Olivier GINESTE fait procéder au vote ; le budget est adopté à l'unanimité ; Il remercie le conseil.

Alain BUSQUE indique qu'ils n'ont pas le choix.

Muriel SCUDIER considère qu'il faut faire confiance.

Alain BUSQUE estime qu'il faut maintenir l'acquisition des terrains RACHOU car c'est une bonne chose pour la commune.

Gérard JANER déclare que c'est une priorité inscrite au budget. Il précise que la personne qui s'occupe des biens de M. RACHOU a reçu un pouvoir pour que l'on puisse travailler avec lui, c'est pourquoi ce sera plus long avec le fils de M. RACHOU.

Alain BUSQUE demande comment ça va se passer.

Gérard JANER répond qu'un sous seing privé va être signé et qu'il attend la notification du Conseil Départemental pour le taux.

Délibération

BUDGET PRIMITIF 2016

Voir document comptable

Pour : 15

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

2016-3-2

Gérard JANER rappelle que l'année dernière, il avait demandé une augmentation de 1.5% qui a été rejetée par le conseil municipal. Il explique, comme il l'a toujours dit, qu'il vaut mieux augmenter tous les ans que de 7 à 8% d'un coup. Cette année, il demande une augmentation de 3% : 1.5% pour récupérer l'augmentation qui n'a pas eu lieu l'année dernière et 1.5% minimum pour cette année.

Alain BUSQUE demande si le budget a été équilibré sans augmentation de taxe.

Gérard JANER répond affirmativement. Il répète qu'il n'y a pas eu d'augmentation l'année dernière et déclare qu'il est personnellement favorable à une augmentation cette année.

Joëlle CADAMURO informe qu'il avait été évoqué avec Olivier GINESTE la possibilité d'assainir la fiscalité en urbanisme en s'intéressant aux défauts de déclarations.

Gérard JANER note que par exemple, sur 2 ou 3 dossiers, la commune pourrait récupérer 2500€.

Olivier GINESTE expose que comme discuté en commission finance et discuté avec Annick AOURIRI, il n'est pas normal que ce soient les gens honnêtes qui déclarent toutes leurs constructions qui se retrouvent pénalisés par une augmentation des taxes.

Joëlle CADAMURO approuve ce que dit Olivier GINESTE qui explique qu'il a commencé les contrôles en urbanisme et que les gens suivent les recommandations. Elle indique qu'il est nécessaire d'informer les gens, que ces déclarations servent à se protéger d'augmentations intempestives des taxes et qu'il faut absolument initier un processus pour veiller à ce qu'elles soient faites. Elle demande à Olivier GINESTE s'il est bien d'accord que les gens n'ont pas été habitués à cela depuis une dizaine d'années.

Olivier GINESTE répond qu'il a constaté que les personnes qu'il a rencontrées et dont la construction n'était pas en conformité, ont été de bonne foi et ont fait le nécessaire pour régulariser. Il propose de faire quelques rappels concernant les règles et demande aux membres du conseil de faire remonter à Annick AOURIRI ou aux élus en charge de l'urbanisme, toute construction dont aucune autorisation ne serait affichée pour signaler qu'elle a été autorisée.

Joëlle CADAMURO souligne qu'il est très important d'informer les nouveaux habitants.

Olivier GINESTE approuve et ajoute que ce sont tous les habitants qu'il faut informer. Il rappelle que les personnes viennent régulariser quand on le leur demande ; elles sont de bonne foi mais il faut veiller à surveiller que le nécessaire est fait. Il précise que, comme annoncé par courriel, la prochaine commission finance, veillera à s'occuper de cela et à s'attacher à tout point qui permettrait de régulariser l'argent dû à la commune.

Gérard JANER informe que suite au courriel d'Annick AOURIRI, une réunion sera organisée avec Olivier GINESTE et Sébastien DUBURC à son retour. Il propose d'en revenir aux 3 taxes.

Jean-Louis MOIGN expose qu'augmenter les taxes pour récupérer l'augmentation qui n'a pas eu lieu l'année dernière serait un déni de ce qui s'est passé en 2015. Il explique que voter une augmentation revient à voter une augmentation des charges de fonctionnement ou à

thésauriser pour un projet. Il note qu'il y a plusieurs projets tels la halle, l'acquisition des terrains de M. RACHOU, ... mais que par respect pour les citoyens, tout ne peut pas être justifié par des augmentations.

Gérard JANER informe qu'un montant a été prévu pour les investissements et qu'un virement de la section fonctionnement à l'investissement permet de rembourser du capital et des intérêts.

Jean-Louis MOIGN demande donc quels sont les investissements qu'il y a lieu de faire et quels sont ceux qu'il faut prioriser. Il ajoute que c'est une période difficile pour tous les citoyens et que le message pourrait être mal perçu. Il ajoute qu'il a participé à une réunion dont l'objet était comment économiser les charges de fonctionnement. Il préconise qu'il s'agisse de la gestion du personnel, d'une économie de fonctionnement, de rentrées en urbanisme que ces messages devront être perçus si augmentation il y a. Il déclare être à minima favorable à une augmentation pour l'investissement, sachant que les bases vont augmenter.

Patricia BUSQUE indique que la régularisation financière liée au recensement n'interviendra qu'en 2019.

Jean-Louis MOIGN précise que les bases fiscales augmentent de manière forte pour la 2^{ème} couronne de Toulouse et constate qu'il y a un manque d'arguments pour justifier une augmentation. Il propose une augmentation à minima vu que le budget est équilibré.

Gérard JANER explique que lors de la préparation du budget en investissement, on équilibre avec un emprunt car le montant de la subvention qui sera allouée n'est pas connu et si l'augmentation des taxes est de 1.5%, cela se retrouve à la section investissement ce qui permet de diminuer le montant de l'emprunt. Il est d'accord avec Jean-Louis MOIGN et sait pertinemment qu'une augmentation de 3% ne sera pas votée mais il rappelle qu'il a dit qu'une augmentation de 1.5% chaque année est une bonne chose.

Jean-Louis MOIGN propose de s'aligner sur le point d'indice des fonctionnaires.

Alain BUSQUE propose un alignement sur l'inflation.

Olivier GINESTE expose que la base a augmenté et qu'il y a donc plus d'enfants à l'école et donc plus de frais.

Jean-Louis MOIGN plaide pour une gestion des habitants afin d'éviter une nouvelle ouverture de classe, conséquence de la construction de lotissements.

Alain BUSQUE informe que les bases vont avoir augmenté.

Muriel SCUDIER ajoute que les dotations de l'Etat ne vont pas en augmentant.

Jean-Louis MOIGN répète qu'il est favorable à une augmentation et qu'il faut sensibiliser les gens à une hausse en prenant en compte l'environnement et le contexte. Il ajoute qu'il faut d'abord s'interroger pour savoir si le besoin est présent, en demandant si la commune a besoin d'ateliers car il ne faut pas faire des choses qui ne sont pas nécessaires.

Alain BUSQUE précise que 50000€ ont été budgétisés pour les ateliers municipaux.

Jean-Louis MOIGN fait remarquer que les taux sont très bas et recommande d'emprunter un maximum cette année. Il ajoute qu'il vient de renégocier son prêt personnel et des prêts pour des collectivités et que c'est très intéressant. Il suggère qu'il pourrait être intéressant de renégocier les prêts de la commune.

Gérard JANER demande qui est pour ou contre une augmentation des taux. Claudine DESNOS répond qu'elle est contre toute augmentation qu'il s'agisse d'augmentation des taux au niveau des collectivités ou de l'Etat car il faut avant tout rechercher là où on peut économiser.

Alain BUSQUE et Olivier GINESTE s'accordent sur le fait qu'il n'est pas bon de ne pas augmenter pendant 2 ou 3 ans.

Jean-Louis MOIGN confirme qu'il est assez favorable à une augmentation de 1.5%. Il préconise une augmentation de moitié vu qu'il n'y a pas eu d'augmentation l'année dernière et compte tenu de la hausse des charges et souhaite qu'une argumentation pédagogique soit faite pour accompagner cette hausse.

Gérard JANER interroge alors le conseil sur le taux d'augmentation et passe au vote. 9 voix sont pour (Gérard JANER, Patricia BUSQUE, Eric DONNOT, Marie-Noëlle CAUQUIL, Muriel SCUDIER, Yves FRUTUOZO, Olivier GINESTE, Arnold HOLLEMAN et Sébastien

DUBURC, pouvoir à Eric DONNOT), 3 abstentions (Nathalie DESGARCEAUX, Jérôme MODESTO et Alain BUSQUE et 3 voix contre (Jean-Louis MOIGN, Joëlle CADAMURO et Claudine DESNOS)

Gérard JANER demande à Olivier GINESTE de préparer un article pour l'augmentation de 1.5%.

Olivier GINESTE acquiesce.

Délibération

VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire propose de débattre du taux des 3 taxes. Au vu des résultats de l'année 2015 et de l'augmentation de l'assiette en 2016, il propose d'augmenter les 3 taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 :

Décide d'augmenter les taxes d'habitation, foncière bâtie et foncière non bâtie de 1,5 % ;

Article 2 :

Les taux qui seront appliqués en 2016 sont les suivants :

Taxe habitation	15.48 %
Taxe foncière bâti	19.00 %
Taxe foncière non bâtie	74.86 %

Pour : 9

Contre : 3 (Jean-Louis MOIGN, Claudine DESNOS, Joëlle CADAMURO)

Abstention : 3(Nathalie DESGARCEAUX , Jérôme MODESTO, Alain BUSQUE)

Délibération adoptée

2016-3-3

Nathalie DESGARCEAUX informe qu'une nouvelle association a été créée, que 4 n'ont pas fait de demande de subvention et donne lecture des subventions attribuées avant de demander qui est contre.

Jean-Louis MOIGN s'interroge de savoir si l'association Ca cirkule a fait une demande.

Nathalie DESGARCEAUX répond par la négative et liste les 3 autres associations qui n'ont pas fait de demande : IRPO, Mosaïque et Groupe folklorique portugais.

Joëlle CADAMURO demande si le motif est qu'elles n'ont pas prévu de manifestations ou si c'est pour une autre raison.

Nathalie DESGARCEAUX indique que seules IRPO et Mosaïque ont répondu qu'elles ne demanderaient pas de subvention et précise que la nouvelle association ACI reliure s'est détachée d'ALAC.

Délibération

SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire présente au Conseil Municipal le tableau de répartition des subventions aux coopératives scolaires et aux associations pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la répartition des subventions telle que présentée ci-dessous :

COOPERATIVES SCOLAIRES	Montant de la subvention attribuée en euros
Ecole maternelle	291,00
Ecole élémentaire	417,00
ASSOCIATIONS	Montant de la subvention attribuée en euros
ACCA	300,00
ACI Reliure	150,00
ALAC	500,00
Amalgam	250,00
Anciens combattants	200,00
ASLL	1 000,00
Bibliothèque	650,00
Club de Pétanque de Larra	400,00
Comité d'animation	6 200,00
Conseil local FCPE	200,00
Ecole de Sport Larra	1 800,00
FNACA	50,00
Handball	350,00
Larra Badminton Club	800,00
Larra tennis club	900,00
L'Art en Village	600,00
Le Cercle des Amis	200,00
Marche et découverte	200,00
Poterie Arts du feu	400,00
Prévention routière	50,00
Restos du cœur	50,00
Vélo Club Larrassien	350,00

Pour : 15

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Gérard JANER donne lecture du projet de délibération et informe qu'il avait demandé au conseil municipal et aux 3 personnes habitant sur ce chemin des suggestions de nom. M. ROJAS a suggéré chemin des Carreous.

Alain BUSQUE informe que Les Carreous sont situés un peu plus loin.

Gérard JANER cite les autres propositions de nom occitan : le parpalhon, del colombiet, broal, fenestriel, bartas et interpelle Annick AOURIRI qui recommande de choisir un nom simple, compréhensible et facile à écrire de façon à éviter toute erreur dans l'écriture de l'adresse car encore aujourd'hui de nombreuses adresses sont mal écrites.

Claudine DESNOS propose chemin des grillons qui est adopté à l'unanimité.

Gérard JANER précise qu'il faudra attribuer un nouveau numéro aux 3 habitations situées sur ce chemin,

Délibération

Dénomination de voie : chemin rural à Cantegril

Le chemin rural dont l'origine et la fin de la voie sont situées sur le chemin de Cantegril, route départementale RD29F, n'a pas été dénommé en 2007 lors de l'attribution des numéros et noms de rue.

Une seule habitation avait alors son entrée sur ce chemin rural et un numéro lui avait été attribué sur le chemin de Cantegril.

Vu qu'un permis de construire a été accordé le 05 janvier 2016 et portera à 3, le nombre d'habitations sur ce chemin,

Vu les possibilités de division de parcelle pouvant conduire à la construction de nouvelles habitations,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Il convient de dénommer ce chemin, de renuméroter les 2 constructions existantes dont l'accès est situé sur le chemin rural et d'attribuer un numéro à la future construction autorisée le 05 janvier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

Article 1 :

Décide de nommer le chemin rural dont l'origine et la fin de la voie sont situées sur le chemin de Cantegril, route départementale RD29F, **chemin des Grillons** ;

Article 2 :

Décide d'attribuer les numéros aux 3 constructions ayant leur accès sur ce chemin ;

Article 3 :

Charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches administratives nécessaires à cette dénomination de voie et au numérotage des habitations s'y trouvant.

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Délibération adoptée à l'unanimité

DIVERS

Gérard JANER distribue le journal des élus de la Communauté de Communes Save et Garonne et à la demande d'Alain BUSQUE de savoir si le nouveau bureau s'est réuni, il répond que le conseil communautaire est prévu le 14 avril.

Alain BUSQUE demande à savoir si les 11 conseillers communautaires de la commune de Grenade seront présent et estime que leur présence est plus que souhaitée.

Jérôme MODESTO informe que les habitants de l'impasse des Paons ont reçu un courrier de la Communauté de Communes Save et Garonne, leur demandant d'amener leur conteneur d'ordures ménagères et de tri à l'entrée de l'impasse. Il regrette qu'aucune zone n'ait été délimitée pour positionner les conteneurs. Il précise même que le courrier qu'Olivier GINESTE et lui-même ont reçu contenait une erreur et ne mentionnait pas l'impasse des Paons mais le nom d'une impasse située à Merville.

Jérôme MODESTO interroge Muriel SCUDIER pour savoir si elle est au courant que la ligne de transport scolaire desservant le village pour le collège ne circulera pas en raison des travaux et estime qu'il aurait été souhaitable de programmer ces travaux pendant les vacances scolaires.

Eric DONNOT déplore que ce ne soit pas planifié.

Joëlle CADAMURO demande où en est le dossier des ralentisseurs du chemin de Landery. Gérard JANER informe qu'un rendez-vous a eu lieu vendredi dernier en mairie en présence de la Communauté de Communes Save et Garonne (CCSG), du SDEHG et du SMEA. Il précise que l'extension du réseau assainissement chemin de Landery a été repoussée et qu'au final, les travaux de voirie débiteront en mai ou juin 2016 car ils ne sont pas situés dans la zone des travaux du SMEA. Il ajoute qu'une autorisation de Mr PAGES est nécessaire car l'un des plateaux démarre aux Balaguas.

Eric DONNOT souligne qu'il s'est rendu compte que les travaux du SMEA ne gênaient pas les travaux des ralentisseurs comme le prétendait la CCSG.

Joëlle CADAMURO demande si la route sera bloquée et note que le volume de circulation sur ce chemin est élevé.

Eric DONNOT signale qu'une 2^{ème} écluse est prévue devant l'habitation de Mme LAGARRIGUE.

Alain BUSQUE s'interroge sur le fait qu'un tracteur puisse passer.

Gérard JANER répond affirmativement en précisant que cela a été vérifié avec Mr CADAMURO

La séance est levée à 19h55.

Le Maire,

Gérard JANER